

L'UCT MAG : N°10

Le journal des communes togolaises...

En téléchargement sur le site de l'UCT : www.uct-togo.org

AVRIL 2011



Focus ...

Page 2/ 3

Création d'un Conseil des Collectivités Territoriales de l'espace UEMOA: Réunion à Lomé .



L'actualités des communes au Togo et ailleurs... **Page 4/ 5**

Synthèse de l'Audience des APL auprès de son Excellence M. Pascal BODJONA.

Inauguration de la maison de l'Entrepreneuriat à l'Université de Lomé .

La commune de Kanté se prépare à la décentralisation.



Projet APRODECT : Formation des Agents du Trésor et de la comptabilité à l'ENA.

La coopération décentralisée au Togo : Quoi de neuf ?

Page 6/ 7

Don de documents à la bibliothèque du lycée de Kparatao : Association Solidarité France Afrique.

Ouverture d'une médiathèque à Badou en partenariat avec l'Asso française « Aidons Badou ».

Les Yvelines accompagnent un district sanitaire de Blitta; Don de vélos aux agents du centre.



Suivez les aventures de Yevigoltoe-D **Page 8**

« Protéger son environnement , c'est se protéger »



Au cœur d'une commune togolaise...

Page 9

Partons ce mois ci à la découverte de la ville de Sotouboua.



Coucher du soleil au Parc Foré

Financements, infos sur et pour les collectivités

Page 10

MAEE: Appels à Projets coopération décentralisée France Brésil avec l'Afrique et Haïti.

Appel à projets "Initiatives solidaires, territoires et emploi"

Mise à jour de l'atlas de la coopération décentralisée : communiqué du MAEE.

Autres Actu ; Calendriers ; Contacts...

Page 12

Publications et événements au Togo et ailleurs à ne pas manquer !



Union des Communes du Togo

Quartier Hedzranowoé BP: 1298 Lomé 1TOGO Tel: (228) 261.45.16- Fax: (228) 261.45.17

Email: uct@uct-togo.org

Site: www.uct-togo.org

Focus : Création d'un Conseil des Collectivités Territoriales de l'espace UEMOA...

Les présidents des APL en réunion à Lomé dans les bureaux de l'Union des Communes du Togo.

Le 14 mars 2011, les Présidents des Associations de Pouvoirs Locaux (APL) de l'espace UEMOA se sont retrouvés en réunion de concertation à Lomé.



Cette rencontre a eu lieu dans le cadre de la dynamique lancée depuis quelques années par les APL de disposer d'un cadre de concertation, mais aussi d'un organisme leur permettant d'agir au niveau des instances décisionnelles de la communauté économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest. Cette rencontre est intervenue après la réunion des Présidents d'APL et des Maires des villes capitales en décembre 2009 et la conférence régionale des APL de juin 2010 qui ont permis aux responsables des collectivités territoriales de confirmer leur volonté de voir naître le Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) puis la rencontre des Ministres de l'UEMOA en charge de la Décentralisation de Décembre 2010, qui a examiné et approuvé le projet d'acte additionnel devant porter création du CCT de l'espace UEMOA.

A Lomé, les représentants des APL ont eu à cœur de faire part aux

autorités togolaises de leur souhait de voir le Conseil des Ministres et la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement adopter définitivement cet additionnel. Le conseil sera le lieu d'expression des collectivités territoriales dans les rouages de l'UEMOA. Le choix de Lomé pour une telle démarche a été dicté par le fait que depuis janvier 2011, le Chef de l'Etat togolais assure la présidence tournante de cette Institution. L'ouverture de cette rencontre a été marquée par les interventions de M. ADJONOU Kasségné, Vice – Président de l'UCT, représentant le Président de cette

association, de Mme Cristel ALVERGNE, adjointe au chef du



Bureau du FENU à Dakar et de M. Patrick SPIRLET, Chef de la Délégation de l'UE au Togo.

Au nom des APL de l'UEMOA, M. ADJONOU, après avoir remercié les partenaires techniques et financiers, a réaffirmé sa foi dans l'avènement du CCT, qui selon lui permettra aux collectivités territoriales d'être mieux entendues et de contribuer à la réalisation de l'intégration régionale au bénéfice des populations de l'espace UEMOA.

Mme ALVERGNE et M. SPIRLET ont pour leur part rassuré les APL du soutien de leurs organisations qui dès le départ n'ont pas hésité à s'engager à leurs côtés.



M. Pascal BODJONA, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales du Togo a été représenté à cette rencontre par M. Mensah AMLALO, Directeur de la Décentralisation et des Collectivités Locales.

On notait à cette rencontre la présence du représentant du Président de la Commission de l'UEMOA au Togo et des représentants de l'OIF et de la BOAD. A l'issue de la rencontre, les participants ont adressé aux autorités togolaises une déclaration dite de Lomé, qui sollicite toute la bienveillance du Chef de l'Etat et du Gouvernement togolais pour veiller à l'adoption de l'acte additionnel portant création du CCT de l'espace UEMOA. Lire en page 3, la déclaration de Lomé.

MISE EN PLACE DU CONSEIL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE L'UEMOA

DECLARATION DE LOME DES PRESIDENTS D'APL, le 14 Mars 2011

Conscients de l'importance de la décentralisation dans les politiques et stratégies nationales de développement ;

Soucieux de participer plus activement au renforcement du processus de décentralisation et d'intégration régionale au niveau de l'UEMOA ;

Considérant la volonté de la Commission de l'UEMOA, d'accompagner cette dynamique manifestée par les Associations de Pouvoirs Locaux de l'UEMOA ;

Considérant la déclaration du 7 décembre 2009 à Ouagadougou des Maires des Villes capitales et des Présidents d'Association de Pouvoirs Locaux de l'UEMOA appelant à la création d'un cadre institutionnel communautaire des collectivités territoriales de l'UEMOA ;

Considérant les recommandations de la conférence régionale sur le développement territorial tenue à Ouagadougou du 06 au 08 juin 2010 ;

Considérant le communiqué final et les recommandations de la réunion des Ministres chargés de la Décentralisation et des Collectivités Territoriales invitant le Conseil des Ministres de l'UEMOA à approuver le projet d'Acte Additionnel portant création et organisation du Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA ;

Considérant la déclaration du 8 janvier 2011 des Présidents de Conseils régionaux à Tombouctou invitant les instances décisionnelles de l'UEMOA à inscrire l'examen du projet d'Acte additionnel portant création et organisation du Conseil des Collectivités Territoriales à l'ordre du jour de la prochaine réunion des Ministres statutaires et des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA ;

Considérant que la création du Conseil des Collectivités Territoriales constitue une étape décisive dans l'édification d'une union des peuples en vue du renforcement de la cohésion sociale et territoriale ;

Nous, Présidents des Associations Nationales de Pouvoirs Locaux de l'UEMOA, réunis en concertation au siège de l'Union des Communes du Togo à Lomé le 14 mars 2011 ;

Saluons la pertinence de l'initiative de la Commission de l'UEMOA d'impliquer les collectivités territoriales dans le processus d'intégration de l'Union ;

Remercions le Président de la Commission, Son Excellence Monsieur Soumaïla CISSE, pour les actions concrètes réalisées sous sa présidence ;

Déclarons que les Associations de Pouvoirs Locaux souhaitent à travers le Conseil des Collectivités Territoriales, contribuer et participer activement à la réflexion et à l'action en vue de favoriser une synergie dans la définition et la mise en œuvre des politiques et programmes communautaires pertinents au plus près des populations ;

Reconnaissons que le Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA est un instrument privilégié pour garantir entre autres la participation citoyenne à la construction de notre espace communautaire ;

Invitons toutes les autorités locales de l'UEMOA à travers leurs Associations de Pouvoirs Locaux à s'engager aux côtés de la Commission pour relever les défis de l'intégration et du développement de manière durable ;

Exprimons notre profonde gratitude à la Commission de l'UEMOA et aux Partenaires Techniques et Financiers qui accompagnent le processus de création et d'organisation du Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA ;

Lançons un appel au Conseil des Ministres et à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA à approuver et à adopter le Projet d'Acte Additionnel portant création et organisation du Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA, comme l'ont fortement recommandé les Ministres chargés de la Décentralisation et des Collectivités Territoriales réunis à Ouagadougou le 17 décembre 2010 ;

Sollicitons Son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA à s'impliquer fortement avec ses pairs en vue de l'adoption rapide du projet d'Acte Additionnel portant création et organisation du Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA et de la mise en place d'un mécanisme communautaire de financement du développement local.

Fait à Lomé, le 14 mars 2011

Ont signé : Bénin, Burkina Faso, Guinée Bissau, Niger, Sénégal, Togo.

Etaient excusés : Côte d'Ivoire et Mali

Résumé d'audience auprès du Ministre de tutelle des collectivités...



Photos de la Délégation



Suite à leur rencontre de concertation, les Présidents des APL de l'espace UEMOA ont été reçus en audience par Son Excellence, M. Pascal BODJONA, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales à son cabinet.

Au cours de l'audience, la délégation des APL de l'UEMOA a rappelé au Ministre toute la genèse de la création du Conseil des Collectivités Locales de l'espace de l'UEMOA, qui est une

émanation de la prise de conscience des collectivités territoriales et de leur réflexion sur le développement et l'intégration des peuples de l'espace UEMOA.

El Hadj Malick Diop, porte parole de la délégation a exprimé au Ministre BODJONA la très forte attente des APL de l'espace UEMOA vis-à-vis de la création du CCT, et c'est la raison pour laquelle, ces APL se sont mobilisées pour participer en nombre à la réunion de Lomé.

Selon le porte-parole des participants, en tenant à le rencontrer personnellement, les APL ont voulu que le Ministre de la Décentralisation du Togo, puisse sensibiliser son collègue des Finances sur tout l'intérêt de la mise en place d'un tel organisme qui viendrait s'ajouter aux organes consultatifs de l'UEMOA. Enfin, El HADJ MALICK Diop a prié le Ministre BODJONA de bien vouloir être le messager des APL auprès du Chef de l'Etat togolais, Président en exercice de l'UEMOA.

Dans sa réponse, le Ministre BODJONA a rassuré ses visiteurs de sa disponibilité à faire tout ce qui est en son pouvoir pour qu'une suite positive soit réservée à la requête des APL. Il a promis transmettre fidèlement au Chef de l'Etat la déclaration de Lomé qui lui a été remise.

Inauguration de la maison de l'entrepreneuriat de Lomé.

Une cérémonie de signature de convention tripartite Ville de Lomé – Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo – Université de Lomé a eu lieu le mardi 15 mars 2011.

Cette convention est l'une des manifestations concrètes du processus de réflexion engagé par les communes togolaises sous l'égide de l'Union des Communes du Togo, de l'Association Internationale des Maires francophones et de leurs partenaires du monde universitaire et professionnel. En effet, l'une des conclusions de l'atelier sur l'entrepreneuriat des jeunes et la gestion scolaire partagée d'Avépozo en mai 2009, avait mis en exergue la nécessité de sensibiliser et de donner aux jeunes togolais l'opportunité de s'initier à la notion d'entrepreneuriat afin de promouvoir l'envie d'entreprendre dans le milieu de la jeunesse quelque soit le niveau de formation reçue.

Joignant l'action à la parole, la Commune de Lomé, la Chambre de Commerce et d'Industrie, et l'Université de Lomé, avec l'appui de nombreux autres partenaires ont pris l'engagement de la création de la maison de l'entrepreneuriat de Lomé. La convention signée le 15 mars 2011 a défini les modalités de fonctionnement et de gestion de cette maison qui est destinée à accueillir tous ceux, jeunes et moins jeunes qui souhaitent se familiariser à la notion de l'entrepreneuriat, voir se lancer dans une activité de création d'entreprise. Ce projet s'inscrit dans le droit fil des guichets uniques d'information qui ont été mis en place dans les villes d'Atakpamé, Kara et Kpalimé et qui ambitionne à un niveau plus modeste d'éveiller la jeunesse à l'entrepreneuriat. La cérémonie a connu la participation des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Don de documents à la bibliothèque du lycée de Kparatao.

L'ONG Club des Amis du Village (CAV) a remis le mardi 8 mars, des documents à la bibliothèque du lycée Kparatao à 8 km à l'est de la ville de Sokodé.

Le don vise à promouvoir l'éducation dans la région Centrale. Il est composé de 1951 romans, 113 encyclopédies, 86 livres de SVT, 54 Bandes dessinées, 17 livres de mathématiques et physique, 6 livres de grammaire, 21 cassettes vidéo pour enfants, 2 ordinateurs et une imprimante équipée d'un fax, d'une photocopieuse et d'un scanner. L'ONG a également donné une machine à coudre à une orpheline déshéritée et des vêtements à la population.

Aux enfants de la maternelle, elle a offert des jouets. Evalué à environ 5,6 Millions

de Francs CFA, le don a été offert par l'Association Solidarité France Afrique (ASFA), basée à Ussel en France. Le don réceptionné par le président des parents d'élèves de Kparatao, M. Tchakoli Essofa, puis remis au proviseur dudit lycée, M. Salassi Djobo. Le coordinateur de l'ONG CAV, M. Gbélé-Guèwè Djobo Ousmane a indiqué que leur demande auprès de l'ASFA cadre avec l'objectif de celle-ci qui consiste à apporter de l'aide à des villageois du Togo et de la Côte d'Ivoire dans leurs efforts de développement.

Il a remercié ASFA pour son œuvre en faveur des villages du Togo et de part le monde et imploré la

bénédiction d'Allah sur celle-ci.

Quant au proviseur du lycée Kparatao, il a remercié les donateurs pour leur geste. Aux élèves, il a expliqué que ce matériel est leurs propriétés et qu'ils doivent en prendre soin. Il a enfin rassuré les uns et les autres qu'un bon usage sera fait afin de permettre à la génération future de s'en servir.

La cérémonie de remise s'est déroulée en présence des personnalités traditionnelles et religieuses, des enseignants et élèves du lycée.

ATOP TOGO Presse n°8507
jeudi 31 mars 2011

KERAN : La commune de Kanté se prépare à la décentralisation !

Une séance de travail en vue de la création d'un quadrilogue au niveau de la commune de Kandé a regroupé le mardi 22 mars les acteurs de développement et l'Union des Communes du Togo (UCT).

Le consultant de l'UCT, Seddoh Alfé Kodjo, s'est entretenu avec ses interlocuteurs au sujet des stratégies mises en œuvre pour garantir l'accès aux services de base des populations, et sur les ressources institutionnelles et financières mobilisées aux plans local, régional et national pour garantir ces services aux populations.

Il les a également instruits sur les synergies entre acteurs des services de base, les décideurs locaux et

les populations ; les appréciations sur les services de base fournis aux populations aux plans quantitatif, qualitatif et économique et sur l'importance que revêt un cadre de concertation et de dialogue entre acteurs.

Au cours de cette séance, les acteurs principaux de la commune de Kandé ont soulevé de nombreux problèmes auxquels la collectivité est confrontée, notamment en eau potable, assainissement, état défectueux des rues, le délestage, l'absence des caniveaux, de bloc opératoire et de radiologie.

M. Seddoh a souhaité la contribution des acteurs et la population de la

commune de Kandé pour que dans un délai raisonnable un quadrilogue local soit mis en place pour évaluer les actions de la décentralisation.

Clôture la rencontre, le secrétaire général de la préfecture, M. Bassaye Kpélenga, a remercié l'UCT pour sa stratégie de développement et sollicité le concours des Comités Villageois de Développement (CVD) et ceux de développement des quartiers (CDQ) pour la réussite de la politique de décentralisation au Togo.

ATOP Togo Presse n°8506 mercredi
30 mars 2011-04-01

Inauguration d'une médiathèque à Badou

Le préfet de Wawa, le Cdt. Akpovy Kossi, a réceptionné, le samedi 5 mars à Badou, une médiathèque construite par l'association « Aidons Badou » basée en France.

L'ouvrage évalué à 35 millions de Francs CFA est un bâtiment contenant trois salles pour l'accueil, les conférences et la lecture ainsi qu'une bibliothèque. La médiathèque met à la disposition du public des documents qui figurent sur des supports variés (bandes magnétiques, films, projecteurs vidéo, imprimantes, disques, romans et livres). Elle offre des services gratuits tels que des cours d'alphabétisation des adultes et des formations en informatique. On y trouve aussi des documents de sciences physiques, de mathématiques et de biologie, de même qu'un ciné-club sur les thèmes socio-éducatifs et un club de théâtre scolaire.

En réceptionnant le joyau, le préfet Akpovy Kossi a demandé à la population de prier pour les donateurs afin qu'ils puissent continuer leurs œuvres humanitaires. Il a promis d'aider le comité de gestion à bien entretenir ce précieux cadeau pour les générations futures.

Selon le président de l'association « Aidons Badou », Akpémado Kwamee Martin, son institution entend, par ce joyau, contribuer à l'épanouissement de la population. La cérémonie s'est déroulée en présence du maire de Badou, Assemoah Kwami Naleisseh, et d'une délégation de l'association venue de France composée de sages-femmes, de professeurs et d'étudiantes français.

L'association « Aidons Badou » a été créée en 2003 et mène des missions humanitaires à savoir éducatives et sanitaires.

ATOP TOGO Presse n° 8505 mardi 29 mars 2011

Cent agents du trésor et de la comptabilité publique en formation à l'ENA

Un séminaire de formation à l'intention de 100 agents de la direction générale du Trésor public a débuté le lundi 08 mars à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) à Lomé. S'inscrivant dans le cadre de l'Appui au Projet de décentralisation (APRODECT) financé par l'Ambassade de France, il a pour objectif d'améliorer la qualité de la gestion publique et de l'avancée des réformes structurelles.

La session de formation au bénéfice des comptables publics auprès des collectivités locales veut contribuer à la viabilisation financière du processus de décentralisation au Togo.

Durant 5 jours, les participants ont été informés des concepts, des outils, des enjeux budgétaires et comptables de la gestion des collectivités territoriales avec pour finalité la tenue de la comptabilité et la production de comptes publics exhaustifs et transparents.

Philippe Desmaretz , Coordinateur du projet APRODECT à l'ouverture que cette formation s'ajoute à la longue série de formations entamée par ce projet d'appui à la décentralisation.

Préfecture de Blitta & Département des Yvelines

Des actions menées dans le domaine de la santé ...



Remise officielle le
22 mars à Blitta

Le 22 mars 2011 a été un jour particulier pour le District sanitaire de Blitta. En effet, une cérémonie officielle de remise de vélos au bénéfice de trente cinq Agents de Santé Communautaires (A.S.C.) s'est tenue en présence de Messieurs le Préfet de Blitta, le Président du Conseil de Préfecture de Blitta, le Directeur Préfectoral de la Santé de Blitta, le Commissaire de la Ville, les Chefs de Services, l'équipe administrative et médicale du District sanitaire ainsi que l'ensemble des ASC, et l'Assistante technique de l'Union des Communes du Togo.

Cette dotation est le fruit d'un partenariat récent mais effectif entre la Préfecture de Blitta et le Département des Yvelines en France, qui ont signé en novembre 2007 ainsi que la Préfecture des Lacs et la Commune d'Aného des Accords de coopération pour une durée de cinq ans. Sur le territoire préfectoral de Blitta, cette collaboration porte notamment sur le domaine de la santé et de l'accès pour tous aux soins de base, et implique un partenariat multi-acteurs.

En octobre 2009, s'est organisée une mission de l'Institut de Formation Sociale des Yvelines associée à la Direction Préfectorale de la Santé et au Conseil de Préfecture, avec un appui de l'Assistante technique de l'U.C.T. chargée du suivi des

projets de cette coopération décentralisée.

Un diagnostic a vu le jour grâce à ce travail collectif de terrain qui a permis l'élaboration d'un ensemble de propositions visant la mise à disposition de moyens pour, d'une part, fidéliser le personnel de santé afin d'assurer sa présence pérenne sur les centres de santé, et pour, d'autre part, renforcer leur mobilité pour leur permettre une action plus étendue notamment dans les villages éloignés.

En ce sens, deux logements à destination des Infirmiers Chefs de Poste et pour un montant global de l'ordre de 25 millions de FCFA, vont commencer à être construits sur Pagala-Village et Langabou dans les jours à venir.

Le volet 'mobilité des A.S.C.' pour un montant de presque 2 millions de FCFA, a concrètement pris naissance ce 22 mars, par la signature d'une Convention tripartite

actant de ce don entre la Direction Préfectorale de la Santé, le Conseil de Préfecture et l'Union des Communes du Togo représentant le Conseil Général des Yvelines. Un second type de convention entre la D.P.S. et chaque A.S.C. bénéficiaire marque la mise à disposition effective d'un vélo et de ses accessoires (antivol, gilet avec bandes réfléchissantes...).

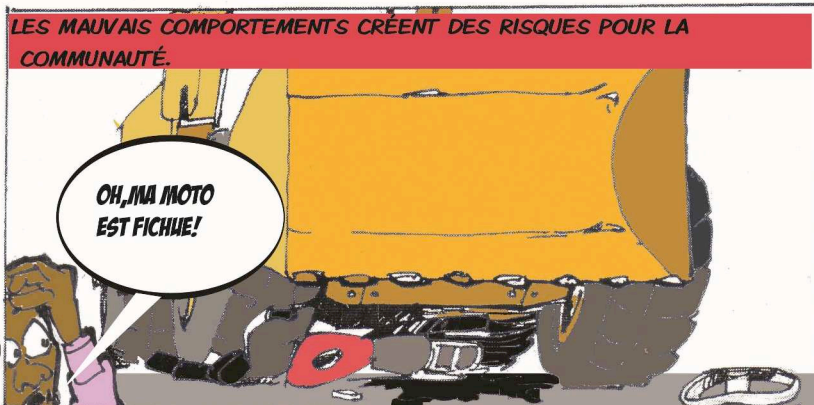
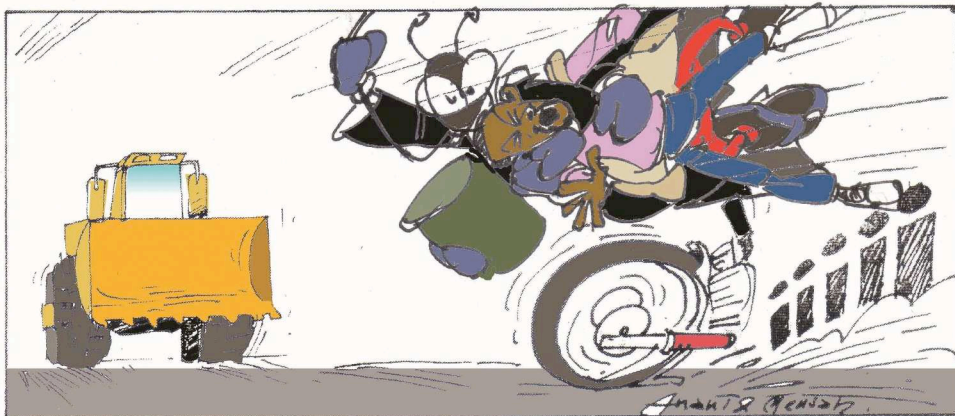
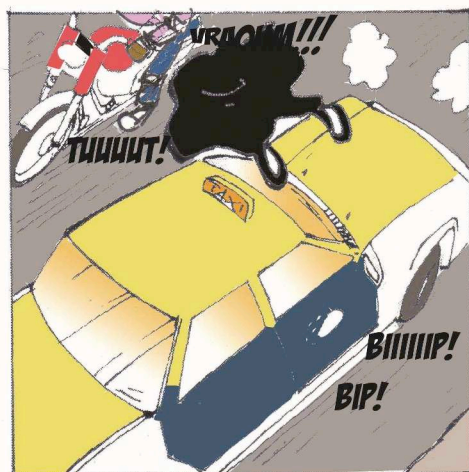
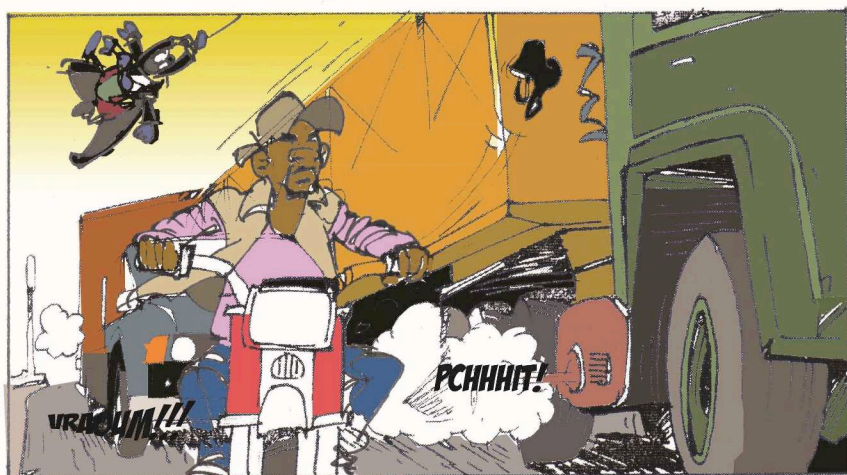
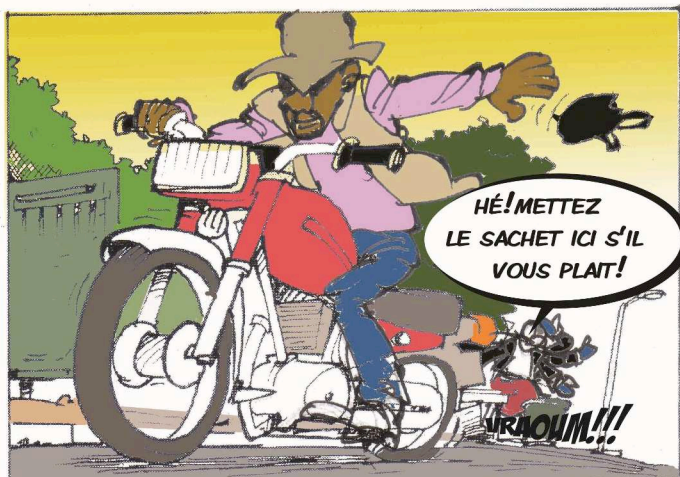
Le Département des Yvelines et l'U.C.T. sont heureux d'avoir contribué à la réussite des ces actions qui s'inscrivent dans un programme triennal en cours d'orientation pour apporter des réponses au plus près des besoins des populations locales.

Souhaitons longue vie à ces 35 vélos et bon travail aux bénéficiaires.



Remise du lot de vélos au District sanitaire de Blitta

PROTEGER SON ENVIRONNEMENT C'EST SE PROTEGER

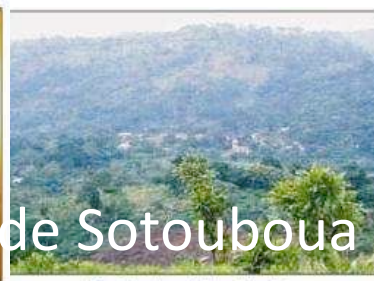




Scène de marché à Sotouboua



Coucher du soleil au Parc Fazao



Coucher du soleil au Parc Fazao



Parc Fazao

A la découverte de Sotouboua

HISTORIQUE

A l'origine, un village fut fondé à environ 3 km de l'emplacement actuel de la ville de Sotouboua. Sous la colonisation française en 1926, on fit venir des kabyè pour construire la route nationale et pour mettre en valeur les terres, la région de la Kara étant à l'époque sur occupée. Deux ethnies Kabye, les Kidjan et les Tchitchao, s'installent dans un premier quartier appelé Wékéda. Puis, les deux ethnies se séparèrent pour construire chacune son propre quartier : Sondè et Tchichao. Aujourd'hui quatre villages font partie de la commune : Déréboua, Kaniamboua Déréboua-Bogo et Kpètè-kpètè.

LA COMMUNE EN CHIFFRES

Sotouboua, chef-lieu de la Préfecture du même nom, tire son nom de la rivière qui limite la ville au Sud. Sotouboua signifie (Stou = ce qui est glissant et boua = rivière) : la rivière glissante. La Préfecture de Sotouboua est une des 4 Préfectures de la Région Centrale dont le chef-lieu est Sokodé.

Erigée en commune de moyen exercice en janvier 1986, la commune de Sotouboua a été gérée par les Préfets-Maires jusqu'en 2001 année de son érection en commune de plein exercice. Depuis, elle est dirigée par un Président de Délégation Spéciale, Monsieur BODJONA Djiwa Bassari Aléwa.

Limites : La Commune de Sotouboua est située à 284 km de Lomé (la Capitale) et à 350 km de Cinkassé à la limite Nord du Togo avec le Burkina-Faso. Elle est circonscrite dans un rayon de 6 km et s'étend du Nord au Sud sur 10 km et de l'Est à l'Ouest sur 8 km. Elle est arrosée par les rivières « Sotouboua » au Sud et la rivière « Anié » à l'Est.

Superficie et Population ; 113 km², envi-

ron 60 000 hab. En effet presque toutes les ethnies du Togo y sont représentées : Kabyè (majoritaire), Kotocoli, lamba, Losso, Bassar, Konkomba, Moba, Tchokossi, Tchamba, Kamboli, Ewé, Mina et bien sûr le Français.

La Commune de Sotouboua abrite aussi des colonies ethniques étrangères : Nigériens (nagots et Ibos) Nigériens (Haoussa, Djerma), Béninois, Maliens, qui s'occupent surtout du commerce, de l'élevage et de la tenue de cafeterias.

Langues : Kabyè, kotokoli et Français...

Education : 6 écoles primaires, 3 CEG, 4 lycées soit environ 12500 élèves.

VIE ECONOMIQUE

La commune dispose d'un marché hebdomadaire qui s'anime tous les vendredis ainsi que des bazars au centre ville.

Agriculture :

La population des villages environnants et une grande partie de celle de la ville de Sotouboua est essentiellement agricole : maïs, igname, sorgho, riz, soja, haricot et arachide. Le coton est la principale culture de rente, en rotation avec les cultures vivrières.

Transport :

Le transport est assuré en ville et dans sa périphérie par des taxis-brousse et des taxis-moto Sotouboua-Lomé et Sotouboua-Kara par des bus. Sotouboua à un parc auto de 42 Véhicules de transport toutes catégories.

Artisanat :

Menuisiers, mécaniciens, coiffeurs-coiffeuses, couturiers-couturières, sculpteurs, peintures etc.

TOURISME HOTELLERIE :

Le parc Fazao-Malfakassa à une trentaine de minutes de voiture, offre

toutes ses richesses de faune et de flore. Sotouboua remplit toutes les conditions d'hébergement et de restauration. La Commune dispose de 8 auberges et d'une quinzaine de bars.

VIE SOCIALE

La médecine moderne fait bon ménage avec la médecine traditionnelle :

- 1 hôpital Préfectoral (médecine générale, chirurgie, maternité, ophtalmologie, radiographie, laboratoire, kinésithérapie, assainissement, unité de production de l'eau de javel).
- 1 dépôt de pharmacie d'Etat (MEG) et cinq dépôts privés.
- 1 polyclinique et 1 unité de Soins Primaires.
- Les tradithérapeutes regroupés au sein du CERMETRA

VIE CULTURELLE ET LOISIRS

- 1 Bibliothèque de lecture publique au Centre ville
- 1 bibliothèque catholique au quartier Kpandiyo
- 1 piste dotée de podium pour spectacle au Centre Culturel.
- 1 Nighclub « Au Pharos »
- Des groupes folkloriques regroupés au sein du collectif des Associations culturelles de Sotouboua

COOPERATION DECENTRALISEE

Aucune convention avec une collectivité étrangère.

Contact:

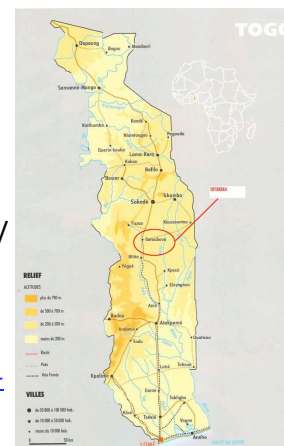
Mairie

Sotouboua

Tel : 553 00 37 / 902 46 50

Fax : 553 02 78

sotouboua@uct-togo.org





Communiqué à l'attention des collectivités territoriales françaises de la CNCD...

CAMPAGNE 2011 DE MISE A JOUR DE L'ATLAS FRANÇAIS DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales lance une campagne de mise à jour de l'Atlas français de la coopération décentralisée. Cette mise à jour concerne les 4785 collectivités territoriales françaises qui sont à ce jour recensées dans l'Atlas (conseils régionaux, conseils généraux, villes et structures intercommunales).

L'Atlas français de la coopération décentralisée, lancé en 2009 dans le Portail de la coopération décentralisée sur France Diplomatie (www.diplomatie.gouv.fr/cncd), recense de manière cartographique et à l'aide de fiches-projets toutes les actions internationales menées par les collectivités territoriales françaises : coopérations décentralisées (y compris les jumelages) et l'ensemble des actions ponctuelles ou non conventionnées.

Vitrine pour les collectivités territoriales, l'Atlas de la coopération décentralisée est un véritable outil au service de la mutualisation et des synergies. Cet Atlas en ligne est d'une part un outil fiable visant à une meilleure connaissance de la coopération décentralisée ; d'autre part, il constitue un instrument au service de la cohérence et de l'efficacité des actions extérieures des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale.

L'Atlas français est accessible sur France diplomatie en libre accès. Les pages qui concernent chaque collectivité sont donc accessibles par tout internaute. Il est donc important que les informations qui y sont recensées soient à jour. Les fiches-projets des nombreux jumelages européens sont notamment très peu mises à jour et détaillées.

Vous trouverez un guide-pratique à cette page : <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/article.asp?aid=600&lv=3&menuid=611>

En vous remerciant de bien vouloir vérifier et compléter le plus possible les fiches des projets que vous menez avant juin 2011.

Pour plus d'infos, veuillez contacter

Jerome Duplan , chargé de mission à la communication auprès du Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales , MAEE

Email: jerome.duplan@diplomatie.gouv.fr





La France et le Brésil décident conjointement d'apporter leur aide au financement de projets de coopération décentralisée en Haïti et en Afrique

La France et le Brésil ont décidé de lancer un appel à projets conjoint afin de soutenir financièrement les coopérations menées par les collectivités territoriales françaises et brésiliennes en Haïti et en Afrique.

Instrument innovant de financement des coopérations décentralisées en faveur d'Haïti et de l'Afrique, signé entre deux Etats, cet appel à projet est né sur propositions du ministère des Affaires étrangères et européennes lors d'un séminaire sur la coopération croisée francobrasilienne en Haïti et en Afrique, organisé par France Expertise Internationale, les 10 et 11 juin 2010 à Brasilia.

Les projets seront présentés entre le 15 février et le 15 mai 2011 par au moins une collectivité territoriale française associée à au moins une collectivité territoriale brésilienne, au bénéfice d'une collectivité africaine ou haïtienne. Les structures intercommunales et les associations de collectivités territoriales pourront également y répondre.

Les dossiers devront concerner les thématiques prioritaires suivantes :

- le soutien à la gouvernance locale
- le soutien à l'agriculture et à la sécurité alimentaire,
- le soutien aux services de l'eau fournis par les collectivités territoriales,
- la formation professionnelle,
- les transports,
- le développement durable et la protection de l'environnement.

EN COURS

Dans tous les cas, l'apport budgétaire de la ou des collectivités territoriales au projet devra être au moins égal à l'apport du ministère des Affaires étrangères et européennes.

L'apport des collectivités françaises ne doit pas être uniquement financier, mais refléter une réelle implication dans la réalisation du projet, formalisé par une convention de coopération décentralisée avec les autorités locales concernées par le projet. La part de valorisation dans la contribution des collectivités territoriales françaises sera retenue à hauteur maximum de 20 % des montants valorisés dûment justifiés.

La partie brésilienne, pour sa part, contribuera, par le biais de l'Agence Brésilienne de Coopération (ABC) et de la collectivité brésilienne, à un financement équivalent à la partie française.

Les collectivités territoriales françaises sont invitées à prendre l'attache des services de l'Ambassade de France au Brésil, ou dans le pays bénéficiaire de la coopération (Haïti ou dans un pays d'Afrique). Les services de l'Ambassade de France sont leurs interlocuteurs privilégiés pour éclairer le contexte local de leur coopération.

Les dossiers constitués des formulaires et des lettres d'appui et d'intention, seront adressés par courrier électronique, avant le 15 mai 2011, à l'Ambassade de France au Brésil en version française et brésilienne. Les projets seront examinés en France et au Brésil, après avis des ambassades dans les pays de destination de la coopération. La sélection finale se fera au plus tard le 15 juin 2011.

Pour télécharger le dossier type : www.diplomatie.gouv.fr/cncd

Source : Communiqué de la DGMDP, MAEE / 23 décembre 2010

Appel à projets "Initiatives solidaires, territoires et emploi"

La Fondation de France reconduit en 2011 un appel à projets intitulé "Initiatives solidaires, territoires et emploi". Il vise à soutenir des initiatives collectives qui contribuent à diminuer les inégalités sociales et territoriales, sources de besoins sociaux peu ou mal satisfaits. Ces nouvelles réponses, qui associent social, économique et création d'emplois, s'appuient en grande partie sur le croisement des regards et des compétences, le décroisement des disciplines, l'articulation entre plusieurs activités, et la mobilisation de différents types d'acteurs - dont les bénéficiaires.

Pour télécharger le dossier type : [Télécharger l'appel à projet](#)

Dates limites de réception des dossiers 09 septembre 2011.

Source : Site de Lianes Coopération , <http://www.lianESCOOPERATION.org>:

EN COURS

Formations à venir (France) ...

« LES FINANCEMENTS DE LA COOPERATION DECENTRALISEE PAR L'UNION EUROPEENNE – PROGRAMME ANE/ALD : QUELLES OPPORTUNITES ET COMMENT Y ACCEDER ? » (journée de formation)

Prochaine journée de formation : Jeudi 16 juin 2011

Le prochain appel à projet multi pays ANE ALD devrait être lancé à la fin du 1^{er} semestre 2011. Pour préparer votre réponse, l'Agence COOP DEC Conseil vous propose une formation spécifique sur les procédures de financement de la coopération décentralisée mises en place par l'Union Européenne pour 2007-2013.

Plus d'infos sur : http://www.coopdec.org/UPLOAD/rubrique/pages/92/92_rubrique.php.

Publications:

Gouvernance et appropriation locale du développement

Sous la direction de Jacques Fisette et Marc Raffinot. Presses de l'Université d'Ottawa, 2010, 226 p.

La gouvernance représente l'une des plus importantes innovations conceptuelles des quinze dernières années dans le discours de l'aide au développement. A-t-elle pour autant transformé les pratiques ? A-t-elle conduit à une plus grande appropriation locale des enjeux du développement ? Ces questions sont débattues autour de trois thèmes : les nouveaux dispositifs de lutte contre la pauvreté, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et enfin, la décentralisation et la gestion des services publics.

Les événements à ne pas manquer !

1er avril 2011 - 6ème Forum mondial de l'eau 2012 : réunion à l'attention des collectivités territoriales

La Commission politique du Forum mondial de l'eau et la Commission autorités locales du Comité national français invitent les collectivités territoriales françaises et leurs associations à une réunion d'information, d'échanges et de mobilisation, le 1er avril 2011 au ministère des Affaires étrangères et européennes.

<http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/article.asp?aid=618&lv=3&menuid=630>

21 et 22 avril 2011 : atelier national sur les lignes directrices internationales en matière de décentralisation et d'accès aux services essentiels, organisé par l'UCT et l'IGD avec l'appui du MAEE français et du Gouvernement togolais.

Du 3 au 6 mai 2011, Atelier national sur les changements climatiques, organisé par l'UCT et le CIFAL

7 et 8 juillet 2011 - 2ème Forum pour la coopération internationale des collectivités
Cités Unies France.



**Union des Communes
du Togo**

Quartier Hedzranowé

BP: 1298 Lomé 1 TOGO

Tel: (228) 261.45.16-

Fax: (228) 261.45.17

Email: uct@uct-togo.org

Site: www.uct-togo.org

Equipe de rédaction

Joachim A.HUNLEDE

Cyril BOUTROU

Marion PERRIN



no limit

